

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit
Le vingt-deux octobre
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 24

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- M. SEIGNARD Jérôme.

ABSENTS : Mme LEVRAUD Françoise- Mme PERRAUD Chantal- M. TATTEVIN Frédéric.

POUVOIRS : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. CHATAL Jean-Paul à M. OILLIC Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne à Mme DESMOTS Isabelle- Mme PERRONNEAU Claire-Lise à M. GUIHARD Alain- M. SEIGNARD Jérôme à M. DAVID Gérard

Secrétaire de séance : M. BOCENO Julien (élu à l'unanimité)

Délibération n°2018D84 : Programme de voirie 2018- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan

Comme chaque année, la commune va lancer en 2018 un programme de travaux de voirie.

Il se décomposera de la manière suivante :

-Création de fossés route de Folleux sur une longueur de 430 m, route de la Foix sur une longueur de 450 m et route du Visigot sur une longueur de 1 500 m.....	9 758,00 € H.T.
-Aménagement d'une voie à Folleux	11 355,00 € H.T.

Le montant total du programme 2018 s'élève donc à 21 113,00 € H.T.

Pour le financement de cette opération, le Conseil Départemental du Morbihan est susceptible d'accorder une subvention au taux de 40 %.

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de cette instance.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu le programme de travaux de voirie pour 2018 exposé ci-dessus,

- Décide à l'unanimité de lancer un programme de travaux de voirie pour 2018 pour un montant estimatif de 21 113,00 € HT,
- Sollicite du Conseil Départemental du Morbihan l'octroi une subvention pour le financement de l'opération,
- Donne pleins pouvoirs au Maire pour signer les documents qui se rapporteront à ce programme.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD

A circular official stamp of the Municipality of Nivillac (Morbihan) is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE NIVILLAC" at the top and "(MORBIHAN)" at the bottom, separated by two stars. In the center of the stamp is a coat of arms. A handwritten signature in dark ink is written over the right side of the stamp.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.